



COMMISSARIAT
& AUDIT

A2C

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE **A2C**, SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE.

A2C

SARL au capital de 40 000 €

7, chemin des Près

59420 MOUVAUX

SIREN : 388 298 671 RCS Lille Métropole

A2C

SARL au capital de 40 000 €
7, chemin des Près
59420 MOUVAUX
SIREN : 388 298 671 RCS Lille Métropole

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A2C, SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 2 avril 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.



La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société clôture son exercice social le 31 décembre. Les comptes clos au 31 décembre 2023 ne sont pas approuvés à ce jour.
- Le capital de la société s'élève à 40 000 € et est intégralement libéré ;
- Les comptes annuels au 31 décembre 2023 se soldent par un déficit de (88 247) euros. Le montant des capitaux propres à cette date se porte à 1 106 593 euros ;
- Les éléments portés à notre connaissance survenus après la date de clôture ne laissent apparaître aucune dégradation significative de la structure financière de la société;

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2023, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

En conclusion et sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été constaté lors de nos contrôles.

Fait à Tourcoing,
Le 16 avril 2024,

SARL BL COMMISSARIAT ET AUDIT
Représentée par **Paul-Antoine DELOFFRE**
Commissaires aux comptes